

L'écho de Montailleoux

Bulletin communal de Présilly - numéro 77 - septembre 2017



Sommaire

L'édito	2
La vie municipale	3-11
Compte-rendu des conseils municipaux	3-4
Ressources humaines	4
PLU	5
Drones	6-7
SIVU Beaupré - RécréA	8-11
Méli-mélo	12
L'intercommunalité	13-19
Maison du Salève	13-14
Maison Transfrontière de Justice et du Droit	15-17
CCG	18-19
Vie associative	20-21
La Présillienne : logo	20
Les Aînés de Montailoux	20
Concours de sapins	20
Comité de Jumelage	21
Ça s'est passé à Présilly	22-24
Bientôt à Présilly...	24
Santé – Social	25
Octobre Rose	25
Mutuelle pour tous	25
Déclaration de ruches	25
Mémoires de Présilly	26-27
État-civil	28
Infos pratiques	28

L'édito

Chères Présilliennes, Chers Présilliens,

Suite aux élections présidentielles et aux promesses tenues par notre nouveau président sur la suppression de 80 % de la taxe d'habitation des ménages, nos communes ne savent pas encore quelles seront leurs finances futures. Après avoir déjà subi une baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) de 30% ces deux dernières années, il devient difficile de programmer des projets sans avoir de vision budgétaire.

Veillez noter qu'un recensement de la population sera effectué à Présilly entre janvier et février 2018. Le but est de comptabiliser notre population : cette démarche est essentielle pour l'avenir de la commune, notamment eu égard aux dotations de l'État, qui sont attribuées en fonction du nombre d'habitants. D'avance, je vous remercie pour l'accueil agréable que vous voudrez bien réserver à nos agents recenseurs.

Nous exécuterons cet automne, en collaboration avec la Communauté de Communes du Genevois et si la météo le permet, une partie des travaux d'eau et d'assainissement sur la route de Beauregard. Quelques aménagements sont également prévus, visant à réduire la vitesse de circulation des véhicules. Une réunion publique sera fixée pour vous présenter les travaux à réaliser.

Comme vous avez pu le constater, c'est la Maison du Salève qui est mise à l'honneur en couverture de ce bulletin, puisqu'elle fête ses 10 ans d'existence. La célébration de cet anniversaire aura lieu le 17 septembre prochain (programme en p. 13).

De plus en plus, les associations de notre village (comme celles des communes voisines) souffrent d'une pénurie de bénévoles. Si vous habitez Présilly (ou les environs proches), si vous avez un peu de temps libre et aimeriez faire plus ample connaissance avec les habitants de la commune, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie qui vous orientera.

Nous bénéficions d'un magnifique lieu de rencontre équipé d'un four à pain. Continuons de nous retrouver sur ce site pour y passer de merveilleux moments. Évitions que notre village ne devienne un dortoir dans lequel personne ne se connaît !

Permettez-moi d'achever cet éditorial en rendant un vibrant hommage à Madame MOUCHET qui est décédée le 19 juin dernier, à l'âge de 99 ans. Institutrice particulièrement appréciée à Présilly de 1946 à 1966, elle fut aussi l'une des premières sur la commune à passer le permis de conduire.

Vous souhaitant une bonne rentrée à tous,

Le Maire,

Nicolas DUPERRET

Compte-rendu des conseils municipaux

URBANISME

- Mise en place du permis de démolir

La Commune a décidé d'instaurer le permis de démolir afin de garder le contrôle sur le devenir de certains bâtiments que la Commune estime remarquables.

Les services municipaux sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur cette procédure.

- Rétrocession des containers du « Plat »

Le programme immobilier des « Terrasses de Présilly » étant désormais terminé, la Commune a repris, comme cela était prévu, la parcelle sur laquelle se trouvent les containers semi-enterrés.

En effet la Communauté de Communes ne procède au ramassage des ordures que sur les terrains publics.

MARCHÉS PUBLICS

- Choix du prestataire pour le remplacement des fenêtres

La Commune a choisi l'entreprise MENU pour le remplacement des fenêtres de la mairie. Ce marché vise à remplacer les 32 fenêtres de la mairie ainsi que les 4 portes extérieures.

Ce marché d'un montant global de 69'500 € devrait permettre la réalisation d'importantes économies d'énergie ainsi qu'améliorer le confort des agents et des usagers.

FINANCES

- Détermination d'un coût horaire pour les agents communaux

Suite à plusieurs incidents qui ont nécessité l'intervention des services municipaux, la Commune a mis en place un coût horaire des agents municipaux pour permettre le remboursement, par les responsables, des coûts engagés par la Commune lors d'accidents ou de dégradations volontaires du domaine public.

Compte-rendu des conseils municipaux (suite)

TRAVAUX

- Signature d'une lettre de commande pour la sécurisation de la route de Beauregard

Suite à de nombreux signalements, la Commune prépare un projet de sécurisation de la route de Beauregard.

La Communauté de Communes qui doit réhabiliter une partie des réseaux sur cet axe propose à la Commune de s'associer à elle pour permettre de réduire les coûts de maîtrise d'œuvre.

- Diagnostic de l'éclairage public

Dans le cadre du territoire à énergie positive et à croissance verte mis en place par le ministère du développement durable, le Syane se propose de réaliser le diagnostic de l'éclairage public de toutes les communes de la Communauté de Communes.

Pour Présilly la part communale qui resterait à payer s'élève à 3'000.00 €. Ce diagnostic permettrait de planifier le remplacement des candélabres les plus anciens et ainsi réaliser à terme d'importantes économies d'énergie.

DIVERS

- Démission de Monsieur BERNAZ

Monsieur Denis BERNAZ a décidé de démissionner de sa fonction de Conseiller Municipal.

Cette démission est effective depuis le 29 mai 2017.

Ressources humaines

Le secrétariat de mairie change de visage

Désireuse de se rapprocher de son domicile de Bellegarde-sur-Valserine, Sandrine Serrand quitte son poste de secrétaire de mairie, après neuf ans de bons et loyaux services, pour rejoindre l'équipe administrative de la municipalité de Frangy.

Lors d'une petite cérémonie en présence de ses collègues et des élus, Sandrine a été chaleureusement remerciée par le maire Nicolas Duperret qui lui a souhaité une brillante poursuite professionnelle.



À cette occasion, M. Duperret a également présenté aux élus la nouvelle secrétaire, **Alix Dutoit**, qui a pris ses fonctions au mois d'août.

L'arrivée de **Fabrice Genoud-Prachex**, agent technique venant tout juste d'intégrer l'équipe du personnel déjà en place, fut également célébrée.



*Sandrine Serrand et
Nicolas Duperret*



Plan local d'urbanisme

L'été a été consacré à finaliser le nouvel arrêt de projet.

De mi-décembre 2016 à mi-janvier 2017 s'est tenue l'enquête publique sur le projet de PLU.

Bien que la totalité des personnes publiques associées aient émis un avis positif, l'avis rendu par le commissaire enquêteur a été défavorable à l'issue des entretiens et remarques recueillies.

Dès fin janvier, l'ensemble de la commission urbanisme s'est donc mobilisé à une fréquence importante pour reprendre le document sur les remarques et analyser les demandes de rectifications techniques et graphiques remontées lors de l'enquête publique.

Celles-ci ne remettaient pas en cause l'économie générale du document ni la vision politique de l'équipe municipale qui, pour mémoire, est de :

- limiter la consommation foncière et l'étalement urbain, conformément aux injonctions très fortes des services de l'État en Haute-Savoie.
- lisser dans le temps le développement de la commune pour mettre les infrastructures et les services en adéquation (école, réseaux, voiries, transports...)
- tenter de maîtriser un tant soit peu la qualité et la quantité produite du bâti.

Parallèlement, nous avons tenu de multiples réunions avec le bureau d'étude, afin d'arbitrer l'ensemble des points remontés lors de l'enquête publique, en nous appuyant au besoin sur l'avis d'avocats spécialisés pour éclairer les décisions finales de la commission, notamment les plus difficiles à prendre concernant des déclassements ou maintien en agricole.

Nous menons le travail de façon collégiale, ménageant le temps de la réflexion afin de décider au mieux, **dans l'intérêt à long terme de la commune** sur un sujet à forts enjeux.

Sur le plan technique, les communes non dotées d'un PLU ont automatiquement basculé sous le Règlement National d'Urbanisme le 27 mars dernier. En Haute-Savoie, ce sont environ 60 communes qui se sont trouvées dans le même cas de figure que Présilly, le POS (Plan d'Occupation des Sols) ayant "techniquement" disparu.

De façon très concrète, le passage au RNU ne signifie pas que plus aucune règle ne s'applique : les affaires restent conduites et il y a "un pilote dans l'avion".

Pour conclure

De cet obstacle procédural, nous avons choisi de faire une opportunité pour rectifier à la marge le document proposé en 2016.

Ce travail a donné lieu à un nouvel arrêt de projet qui a été approuvé lors d'un conseil municipal spécial du jeudi 3 août, afin de ne pas "perdre" la période estivale sur le plan administratif et de respecter le nouveau calendrier : celui-ci prévoit l'ouverture d'une nouvelle enquête publique à l'automne pour approuver le document définitif début 2018.

Consciente des difficultés engendrées par ces événements, la commission urbanisme vous assure de son engagement à finaliser ce sujet majeur dans les meilleurs délais, indépendamment des "pressions amicales" qui sont nombreuses.

Étant entendu que l'exercice de révision d'un PLU est forcément délicat, car le temps des individus n'est pas celui d'une commune, qui doit phaser son développement sur le long terme et pas sur la valorisation immédiate de tous les fonciers... et naturellement l'intérêt général n'est pas égal à la somme des intérêts particuliers !

Laurent DUPAIN, 1er adjoint responsable de l'urbanisme

Drones

Règles générales à suivre pour les drones de loisirs

Tout d'abord, il faut savoir qu'il n'existe pas d'autorisation spéciale pour piloter un drone de loisirs de type A, contrairement au pilotage de drones professionnels, ou au pilotage d'un aéromodèle de catégorie B, qui nécessitent une attestation de vol (un brevet théorique de pilote pour appareil ultra léger délivré par la FFPLUM (Fédération Française d'ULM)).

Néanmoins, l'utilisateur est soumis à certaines conditions d'emploi et doit, dans ce sens, observer quelques règles de sécurité :

- Il est prohibé de faire voler son appareil en **zone urbaine** comme les parcs, les rues, les stades ou les plages et bien sûr au-dessus des propriétés privées ;
- Mêmes restrictions pour les zones à proximité des **aérodromes** ou de toute structure servant à l'atterrissage ou au décollage d'aéronefs (à moins d'avoir une autorisation spécifique de la Direction régionale de l'aviation civile) ;
- Il est par ailleurs interdit de survoler les **zones sensibles et secteurs interdits** de survol par le gouvernement comme les bases militaires, les maisons d'arrêt ou les centrales nucléaires. Vous pouvez consulter le site aip-drones.fr qui propose une carte détaillée et une application pour recenser les sites réglementés par l'État.
- L'utilisateur est tenu de respecter une **distance minimale de sécurité** et de rester distant de tout rassemblement de personnes ; cette distance est de **50 mètres** des limites d'une agglomération et de **150 mètres** d'un rassemblement de personnes.



Les règles liées à l'utilisation des drones de loisirs sont en place pour **protéger les non utilisateurs** d'abus en tout genre.

- D'autre part, il est d'usage de respecter des **hauteurs maximales de vol** pour éviter tout risque de collision avec les aéronefs. Cette limite est fixée à **150 mètres** par défaut et peut être revue à la baisse dans certaines zones sensibles comme les abords des aérodromes et à proximité des zones d'entraînement de l'aviation militaire (ces zones sont listées sur le site du Dircam).
- Durant le vol, et en toute circonstance, le drone télécommandé devra rester **dans le champ de vision** de son télépilote, où, dans une autre mesure, dans le champ de vision d'une seconde personne chargée d'observer et d'opérer l'aéronef.
- Il est néanmoins possible de perdre de vue le drone de loisirs à condition de l'opérer depuis une caméra, de respecter une distance de 200 mètres et de 50 mètres de hauteur. En revanche, le drone piloté par caméra ne doit pas peser plus de 2 kg.
- Le drone civil doit répondre à des **aspects techniques particuliers**, notamment le respect des fréquences utilisées pour les télécommandes (2,4 ou 5,8 GHz). Il est également interdit d'opérer le drone à partir d'un véhicule en mouvement, ceci est également valable pour les vélos.
- Enfin, tout **vol de nuit est interdit**.

Ces règles garantissent votre sécurité et la sécurité des personnes et des biens au sol. Dans tous les cas, le pilote est invité à respecter quelques conseils de base et d'avoir un niveau de compétence et de connaissance minimum pour manœuvrer son appareil uav en toute sécurité.

Ci-contre, la carte de Présilly indiquant, en rouge, les zones interdites de survol →

La vie municipale



La vie municipale

SIVU BEAUPRÉ – RÉCRÉA

Les communes de Beaumont et de Présilly, via le SIVU Beaupré, mettent à la disposition des parents d'élèves des services **périscolaires et extrascolaires**.

Les accueils **périscolaires** du matin, de la pause méridienne et du soir sont réservés aux enfants fréquentant l'école Beaupré.

Les accueils **extrascolaires** du mercredi et des vacances scolaires sont ouverts à tous les enfants scolarisés et âgés de 3 à 17 ans.

Les **ateliers spécifiques** sont ouverts à tous. Comme tous services, ils ne sont pas obligatoires.

Pour rappel, le SIVU Beaupré gère le fonctionnement des services périscolaires et extrascolaires, l'organisation du personnel d'encadrement (ATSEM, agents polyvalents, agents administratifs, agents d'animation), l'entretien des bâtiments et la création de nouveaux locaux. Son budget de fonctionnement est alimenté notamment par les participations financières des deux communes.

→→ Il ne joue aucun rôle concernant l'enseignement et la gestion du personnel enseignant.



Sur le plan scolaire :

Les effectifs à la rentrée 2017 sont stables et proches de 400 enfants.

L'école Beaupré repasse à la semaine de 4 jours ainsi la semaine type sera :

LUNDI, MARDI, JEUDI et VENDREDI :

7h30-8h30	8h30-11h30	11h30-13h30	13h30-16h30	16h30-18h30
Garderie	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Garderie

Les mercredis :

L'école Beaupré passant à la semaine de 4 jours, le centre de loisirs sera ouvert le mercredi toute la journée avec 5 options d'accueil possibles :

- Matin sans repas de midi : Accueil de 7h30 à 9h00, départ entre 11h30 et 12h30.
- Matin avec repas de midi : Accueil de 7h30 à 9h00, départ entre 13h00 et 14h00.
- Après-midi sans repas de midi : Accueil de 13h00 à 14h00, départ entre 17h00 et 18h30.
- Après-midi avec repas de midi : Accueil de 11h30 à 12h30, départ entre 17h00 et 18h30.
- Journée entière (avec le repas de midi) : Accueil de 7h30 à 9h00, départ entre 17h00 et 18h30.

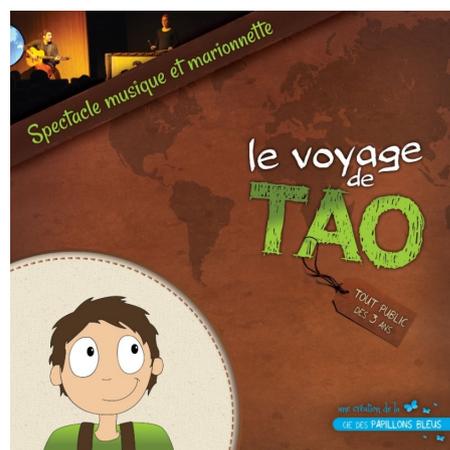
Un grand thème sera développé pour les mercredis et les vacances de Toussaint : « **le voyage de Tao** ».

Les enfants s'amuseront en parcourant les cinq continents afin d'en découvrir les cultures, les différences, les langages, ... à partir d'activités sportives, d'expression, de bricolage, d'éveil musical, etc...

Tout ce travail sera clôturé par un spectacle :

Le voyage de Tao
Mercredi 20 décembre à 15 h
Salle des fêtes du Châble

Réservation : 04.50.83.77.78 ou recrea@sivu-beaupre.fr



La vie municipale

SIVU BEAUPRÉ – RÉCRÉA

Sur le plan extrascolaire :

Les vacances d'été

Le programme estival du centre de loisirs a été riche et je vous invite à vous rendre sur son site pour en connaître toutes les composantes : <http://recrea74.wix.com/recrea>. Les séjours (Montrevel et Vias) proposés par nos équipes d'animation sont une preuve supplémentaire de notre engagement à proposer des activités de qualité et qui sortent de l'ordinaire. Avis aux amateurs !



Les vacances d'automne

du 23 octobre au 3 novembre 2017

Semaines sportives – Voyage de Tao – Relaxation/Savants Fous...

Inscriptions :

Familles de Beaumont – Présilly :

jeudi 28 septembre, de 16h à 19h et samedi 30 septembre, de 9h30 à 12h.

Familles de communes extérieures :

jeudi 5 octobre, de 16h à 19h et samedi 7 octobre, de 9h30 à 12h.

Les semaines sportives proposées par Hamza, Thomas, Bastien et Martine permettent à des enfants de 8 à 14 ans de découvrir de nouveaux sports comme le Tchoukball (<http://tchoukball-France.org/>).



Les vacances d'hiver 2018

Camp ski

pour les 8-10 ans et les 11-14 ans

Au Clos Florine de St Jean d'Aulps

Inscription dès septembre

Les ateliers spécifiques :

Les ateliers parentalité

Objectifs généraux

- créer un lien entre les familles,
- passer un moment avec son/ses enfants,
- échanger autour d'une activité ou d'un thème.

1. Récréabou :

Lieu d'accueil parents/enfants 18 mois-3 ans tous les mardis matin entre 9h15 et 11h15.

Objectifs intermédiaires :

- échanger avec d'autres familles autour de sa pratique éducative
- jouer avec son enfant
- socialiser l'enfant

encadré par Joëlle, Pascale et Halima.

Les activités :

- comptines, danses, contes et marionnettes
- découverte musicale
- bricolage, parcours de motricité avec ou sans vélo
- découverte de l'environnement (bibliothèque, balade extérieure, visite de l'école, ...)
- petit goûter

2. Espace d'échanges :

Le but est d'offrir, à la fois un espace d'écoute et d'expression, où la parole peut être posée et entendue et de proposer un espace qui permet de communiquer efficacement, sur les difficultés rencontrées dans une problématique particulière (autorité et limite, les écrans, la séparation...), grâce aux échanges qui s'y produisent.

La conduite du groupe est assurée par une professionnelle expérimentée, habituée à la gestion d'une dynamique groupale Mme Evelyne TORQUADO (<http://epe74.org/>). Vous trouverez la liste des thèmes et les dates sur notre site <http://recrea74.wix.com/recrea>.

3. Projet famille :

Maëva vous propose de cuisiner un samedi par mois. Confection d'une recette et d'un petit bricolage en rapport avec le plat préparé pendant la cuisson.

Objectifs :

- favoriser les liens entre les habitants de la commune par le biais d'activités accessibles à tous,
- permettre un moment d'échange en famille,
- faire connaître le SIVU Beaupré - RécréA et ses activités,
- proposer des événements intercommunaux et familiaux.

Les ateliers sportifs et récréatifs

(Inscriptions par mail : recrea-joelle@sivu-beaupre.fr)

1. Atelier gymnastique :

Le samedi matin à partir de 9h30, animé par Martine, nouvelle venue dans notre équipe, énergique et expérimentée.

A partir de 3 ans : 9h30 – 10h : découverte de la gym à travers un parcours, poutre, roulade, ...

A partir de 5 ans : 10h – 10h45 : sol, poutre, trampoline,

A partir de 7 ans : 10h45 – 11h45 : sol, poutre, trampoline, acro-gym...



2. Atelier couture :

Tous les mercredis, de 19h30 à 21h30, Valérie vous apprend à utiliser la machine à coudre, à confectionner robe, sac, chemisier, etc.

Accessible même pour les débutants.



Les travaux :

La construction de la deuxième phase du bâtiment scolaire et périscolaire commencée comme prévu en janvier se poursuit à un bon rythme. La salle de motricité de 220 m², les trois nouvelles salles de classe et leur atelier seront emménagées pendant les vacances de Pâques 2018.



Salle de motricité



Salles de classe et préau

Enfin...

Je profite de ce bulletin pour remercier tous les employés du SIVU Beaupré – RécréA ainsi que les intervenants extérieurs, les enseignants, l'APE et enfin, mes collègues élus des deux communes pour leur investissement dans la réussite scolaire, périscolaire et extrascolaire de nos enfants.

Christophe, pour le SIVU Beaupré

Propriétaires de chiens : le saviez-vous?

Les excréments de votre fidèle compagnon peuvent causer des avortements à répétition chez les bovins !

Un germe pathogène, agent de la néosporose, est en effet présent notamment dans les déjections canines. Une vache portante ingérant de l'herbe souillée court le risque d'être contaminée et de perdre son veau.

Ramasser les crottes de son chien est un devoir civique, mais aussi une simple question de savoir-vivre.

Et ce qui vaut sur la voie publique est également valable pour les pâturages.

Le comportement que vous adoptez peut avoir des conséquences non négligeables.

Merci de vous en souvenir la prochaine fois que vous promènerez votre chien.



Horaires de travail

Petite piqûre de rappel en ce qui concerne les heures dévolues au bricolage et divers travaux bruyants pour les particuliers :

- du lundi au vendredi : de **8h à 20h**
- samedi : de **9h à 12h** et de **14h30 à 19h**
- dimanche : de **10h à 12h**

Merci de vous y conformer et de penser au confort de vos voisins !

Pour mémoire: les agriculteurs ne sont bien entendu pas concernés par ces horaires.

AVIS DE RECHERCHE : AGENTS RECENSEURS !

Le recensement à Présilly, c'est pour bientôt ! Plus précisément en **janvier 2018**.

Ce sera l'occasion de faire le point sur l'état de la population présillienne, dont le nombre a passablement augmenté ces dernières années.

Pour mener à bien cette opération, la municipalité recherche des agents recenseurs. Toute personne majeure et disposant de temps libre est priée de s'adresser à la mairie de Présilly, afin d'y déposer sa **candidature**. Il lui faudra remplir un dossier de candidature **avant le 31 octobre**.

Mairie de Présilly
97 route du Bé d'Lè
04 50 04 42 50
mairie@presilly.fr



La Maison du Salève : programme

Pour les animations requérant une inscription : **1 adulte accompagnant obligatoire gratuit.**

N'oubliez pas, dimanche 17 septembre :

LA MAISON DU SALÈVE FÊTE SES 10 ANS !!!

***BALADE GOURMANDE** (extérieur)

Départs échelonnés (toutes les 15mn) entre 10h et 12h depuis la Maison du Salève.

Dès 8 ans. **18€ / adulte - 10€ / enfant**

Venez déguster des spécialités locales au cours d'un parcours balisé (13km, 2h45 hors pauses).

***NATURE GOURMANDE** (extérieur)

Départs échelonnés (toutes les 15mn) entre 10h et 14h30 de la Maison du Salève

Dès 5 ans.

Ateliers sur le thème de la nourriture (boucle de 4km, 1h hors pauses).

Pensez à prendre votre pique-nique pour partager un moment convivial.

Pour ces deux animations, infos au 04 50 95 92 16 ou info@maisondusaleve.com

BRAME DU CERF (extérieur)

Vendredi 22 septembre, 19h à Vulbens, dès 8 ans
Venez écouter le temps d'une soirée, le cri rauque du roi de la forêt, dans un moment de rencontre privilégié avec la nature.

Animation en partenariat avec l'association Apollon 74.

LA CUISINE AU VERGER

Mercredi 11 octobre, 14h à Monnetier-Mornex-ESSERT-Salève. Dès 6 ans

Trois ateliers pour éveiller vos papilles avec les fruits du verger : fabrication de jus de pommes, dégustation de fruits et création de pâtisseries.

Gratuit, sur inscription.

AUTOUR DE L'ARBRE (extérieur/intérieur)

Jeudi 26 octobre, 14h30 à la Maison du Salève.

Dès 3 ans

Dis, pourquoi les feuilles changent de couleur et tombent en automne ? Découvrez le monde des arbres et repartez avec votre empreinte de feuille.

8€ sur inscription.

MUSIQUE VERTE (intérieur/extérieur)

Vendredi 27 octobre, 14h30 à la Maison du Salève. Dès 5 ans

Écoutez les sons de la nature et créez votre propre instrument de musique !

8€ sur inscription.

FETE DES VERGERS (extérieur)

Dimanche 29 octobre 2017, 9h-18h à Chenex

Le thème de cette 13^{ème} édition organisée par le Syndicat d'Aménagement du Vuache sera "La pomme dans l'Histoire & histoires de pommes". Au programme : conférences, animations présentation de collection de fruits anciens, fabrication de jus, producteurs, démonstrations, visites...

Gratuit. Plus d'infos sur www.pays-du-vuache.fr

ANIMA'SONS (intérieur/extérieur)

Jeudi 2 novembre, 14h30 à la Maison du Salève.

Dès 3 ans

Lors d'une balade en forêt, découvrez l'environnement sonore par des jeux d'écoute et d'immersion dans la nature.

6€ sur inscription.

LAND'ART (extérieur)

Vendredi 3 novembre, 14h30 à la Maison du Salève. Dès 5 ans

Le Land'art est une création artistique au milieu de la nature. Laissez libre court à votre imagination et créez une œuvre éphémère unique à partir d'éléments naturels.

6€ sur inscription.

CONFERENCE

Glaciers des Alpes, d'hier et d'aujourd'hui

Mardi 14 novembre à Cruseilles

Des puissants glaciers il y a 25'000 ans aux volumes actuels, les glaciers alpins ont subi de nombreuses fluctuations climatiques. À l'heure d'un dérèglement climatique visible, de nombreuses questions nous interpellent.

Par Sylvain Coutterand, docteur à l'université de Savoie, Chambéry.

Entrée libre et gratuite

DÉCO NATURE...DE NOËL

Mercredi 20 décembre, 14h30 à la Maison du Salève. Dès 4 ans

En attendant Noël, venez profiter d'un petit coin de nature et créer une décoration pour votre maison.

8€ sur inscription.

Prévoir vêtements chauds et chaussures imperméables.

Horaires 2017 : février à juin / septembre à décembre : mercredi, samedi et dimanche de 14h à 18h

juillet / août : du mardi au dimanche de 10h à 18h — Vacances scolaires zone A : du mardi au dimanche de 14h à 18h

Fermeture : janvier, 1^{er} mai, 1^{er} dimanche de septembre, 25 décembre

Groupes sur réservation (visite tous les jours sauf dimanche après-midi et lundi)

Programme complet sur : www.maisondualeve.com / info@maisondualeve.com

La Maison du Salève, 775 route de Mikerne, 74160 Présilly - Réservations et contact : 04 50 95 92 16

La Maison du Salève

La Maison du Salève sous un nouvel angle

Afin d'encore mieux recevoir les visiteurs, des **transformations** notoires ont été réalisées à la Maison du Salève avec, entre autres, une nouvelle banque d'accueil plus fonctionnelle, spacieuse et conviviale.

L'éco-boutique a été réorganisée, conservant toutefois comme par le passé, la vente de produits locaux, à l'instar de la Maude et du Bidoyon toujours bien appréciés, d'ouvrages sur l'histoire du Salève et bien d'autres idées cadeaux ludiques et éducatives pour petits et grands.



Du côté du personnel, Justine Ducrot, récemment engagée, est en charge de la communication.

Une nouvelle exposition temporaire intitulée "**Paysages sonores**" a démarré en juillet et prendra fin en 2019. Le prix d'entrée est fixé à 2 euros.

Jean COUTURIER

La nature par tous les sens

Dans le cadre des animations estivales, une vingtaine d'enfants âgés de 3 à 5 ans s'est rendue à la Maison du Salève le mercredi 19 juillet dernier. Accompagnés de leurs parents, ils ont participé à l'animation « **Éveil Nature** ». Écouter, sentir, observer, toucher, goûter... C'est à travers les cinq sens qu'ils sont partis à la découverte de l'environnement.



Accompagnés d'Aurore et Fred, animateurs à la Maison du Salève, ils ont pu élucider plusieurs énigmes de la nature : Comment les sauteuses font pour communiquer entre elles ? Quelle est la différence avec le criquet ? Pourquoi les fleurs ont de belles couleurs ? « C'est pour que la nature tombe amoureuse des fleurs » s'exclame un des enfants.

Munis d'amplificateur de son, ils ont pu « entendre marcher les coccinelles » et écouter les différentes sonorités naturelles qui nous entourent. Ils ont ensuite recomposé une palette de couleurs à l'aide des pétales du jardin.



L'animation s'est terminée par une dégustation de tisane faite par les enfants avec les plantes aromatiques du jardin de la Maison du Salève.

Vous pouvez retrouver toutes les animations de la Maison du Salève sur www.maisondusaleve.com

Justine DUCROT, pour la Maison du Salève



MAISON TRANSFRONTIÈRE DE JUSTICE ET DU DROIT

Information et renseignements gratuits, confidentiels et anonymes

- La haie de votre voisin dépasse sur votre propriété et après l'avoir sollicité, le problème n'est pas réglé ?
- Vous êtes séparé(e) de votre conjoint, ce dernier ne paie pas la pension alimentaire et vous ne savez pas comment faire ?
- Votre employeur vous propose une rupture conventionnelle de contrat et vous ne savez pas ce que c'est ?
- Vous êtes en litige avec la CAF et vous n'arrivez pas à vous faire entendre ?
- Vous voulez organiser votre succession mais vous ne savez pas comment faire ?
- Vous avez reçu une décision de justice et vous ne comprenez pas ce qu'elle signifie ?
- Vous êtes victimes d'un accident de la route et vous ne savez pas comment faire pour que votre préjudice soit pris en compte ?

Pour toutes ces questions, la Maison Transfrontière de Justice et du Droit (MTJD) de Saint Julien en Genevois a la réponse.

Des juristes sont à votre disposition gratuitement pour répondre à vos questions juridiques dans divers domaines.

- **droit de la famille et droit des personnes** : séparation, divorce, garde d'enfants, pension alimentaire, changement de nom, de prénom, reconnaissance d'enfant, mise en place de tutelle ou curatelle.
- **droit du travail** : contrat de travail, licenciement, heures supplémentaires, inaptitude, harcèlement, rupture conventionnelle, démission, préavis
- **droit de la consommation** : délai de rétractation, objet non conforme, litiges opérateurs mobiles, fournisseurs d'accès internet, achat/vente de véhicule, sociétés de recouvrement
- **droit du logement** : préavis, dépôt de garantie, dégât des eaux, augmentation de loyer, résiliation de bail, expulsion,
- **droit civil plus largement** : procédures avec huissier de justice, problèmes de voisinage : bruits, dégradations, mitoyenneté, arbres/haies, servitudes de passage ; renonciation à succession,
- **droit pénal** : condamnations, amendes, retrait/annulation permis de conduire, aménagement de peine, effacement casier judiciaire.

Pour tous les autres domaines juridiques, vous ne repartirez pas sans réponse. Les Juristes de la MTJD vous orientent vers d'autres professionnels dans la structure ou à l'extérieur.

Orientations vers des professionnels

En plus des permanences juridiques quotidiennes assurées par les juristes, la MTJD peut vous proposer différents rendez-vous

- avec **le conciliateur de justice** afin de régler un litige civil à l'amiable (voisinage, consommation, locataire/propriétaire, dettes, achat/vente véhicule),
- avec **l'association d'aide aux victimes** (AVIJ 74) si vous êtes victimes d'une infraction pénale (vol, agression, accident de la route, escroquerie)
- avec **le délégué du Défenseur des Droits** si vous avez un litige avec une administration (CPAM, CARSAT, CAF, Trésor Public, RSI, Pôle Emploi) ou si vous êtes victimes d'une discrimination (au travail, pour l'attribution d'un logement social ou d'une aide sociale),
- ou enfin, vers **le notaire** si vous vous apprêtez à vendre ou à acheter un bien immobilier, à faire une donation ou à recevoir un héritage.

Outre le fait qu'elle soit en lien constant avec le Tribunal de Grande Instance de Thonon Les Bains dans sa mission de traitement de la petite délinquance*, la MTJD oriente vers les professionnels les plus compétents pour répondre à vos questions ou pour vous aider dans vos démarches.

Ainsi, vous pouvez être orienté vers un avocat, un huissier de justice, une association spécialisée dans le droit du logement (ADIL 74), vers les médiateurs familiaux (Ecole des Parents et des Educateurs), vers un tribunal, vers un écrivain public ou encore une administration.

Mise à disposition de documents et formulaires

Même si la Maison Transfrontière de Justice et du Droit ne fait pas les démarches pour vous, elle met à votre disposition des documents et des formulaires : plaquettes informatives, plaquettes des partenaires, requêtes en justice pour saisir le juge aux affaires familiales, le juge de proximité ou le Conseil des Prud'hommes, le formulaire pour obtenir la copie d'un jugement, des modèles de courrier comme la demande d'effacement du casier judiciaire ou une lettre de démission, les dossiers de demande d'aide juridictionnelle, la déclaration d'autorité parentale conjointe, le dossier pour la demande de changement de nom et bien d'autres encore.



La Maison Transfrontière de Justice et du Droit est le lieu par excellence de la justice de proximité du territoire.

Etablissement judiciaire créé en 2011 et placé sous l'autorité du Président et du Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance de Thonon Les Bains, la Maison Transfrontière de Justice et du Droit est un service public à disposition des habitants du territoire.



**26 avenue de Genève
74160 Saint Julien en Genevois.**

Téléphone : (+33) 4 50 74 86 86.

Courriel : mtjd@cc-genevois.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

**lundi à jeudi de 08h30 -12h00 et 13h30 - 17h00,
vendredi matin de 08h30 - 12h00.**

Permanences des intervenants	
Délégué du Défenseur des Droits	2 ^{ème} et 4 ^{ème} jeudi après-midi du mois sur rendez-vous (13h30 à 17h)
Conciliatrice de justice	Jeudis après-midi sur rendez-vous (13h30 à 17h)
Association d'aide aux victimes	2 ^{ème} et 4 ^{ème} mardi du mois de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

* La Maison Transfrontière de Justice et du Droit fait aussi office de « petit » tribunal puisqu'elle traite les infractions pénales de faible gravité. En effet, sur réquisition du Procureur de la République, les délégués de ce dernier assurent la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites, concernant la « petite délinquance ».



Lancement de Locallien.fr : la plateforme collaborative du territoire de la Communauté de communes du Genevois

Locallien.fr c'est le nouvel outil incontournable pour découvrir ce qui se passe sur le territoire, trouver les réponses à vos questions, partager des bons plans, de nouvelles initiatives...

5 façons de mettre à profit ce nouvel outil :

- **Mettre en avant vos événements** sur l'agenda collaboratif
- **Partager** vos bons plans et bonnes affaires
- **Gagner en visibilité** grâce à la géolocalisation
- **Imaginer** et mettre en place de nouveaux projets
- **Être informé** de tout ce qui se passe sur le territoire pour anticiper au mieux son calendrier

Rendez-vous sur Locallien.fr : on n'attend plus que vous !

Communauté de Communes du Genevois : Compte-rendu des délégués

Vos Conseillers Municipaux sont également délégués dans les diverses commissions de la CCG (qui regroupe 17 communes du Genevois). Les points traités lors des réunions de ces commissions concernent généralement les projets aboutis, en cours et futurs, ainsi que le coût de ces projets et leur financement ; sont aussi évoqués en réunion de commission les points à soumettre au Bureau et au Conseil Communautaire.

Voici le petit compte-rendu de quelques-uns des délégués CCG de Présilly sur certains projets relatifs à leurs commissions respectives...

Habitat – Territoire

*Responsables : M. Mermin (Territoire) et G. Etallaz (Habitat)
Délégués de Présilly : L. Dupain et E. Boymond*

PLU

Les PLU de Jonzier-Épagny et de Valleiry ont reçu un avis favorable de la part de la commission territoire de la CCG dans le cadre de leur procédure de révision qui poursuit son cheminement administratif.

Transport – Mobilité

Responsable : A. Vieliard / Déléguée de Présilly : C. Favre

Péage sur l'A40

L'ATMB prévoit la mise en péage de l'autoroute A40 sur le tronçon Annemasse – St Julien. Cela aurait pour conséquence un report de la circulation sur les routes secondaires, déjà surchargées à ce jour.

Le Président de la CCG a adressé un courrier à l'ATMB, à l'État et au Conseil Départemental pour indiquer son désaccord par rapport à la mise en péage. Pas encore de retour à l'heure où nous bouclons cette édition du bulletin.

Trafic pendulaire et petites douanes

Les collectivités françaises et suisses se sont mis d'accord sur l'objectif de réduire le trafic pendulaire motorisé sur les petites douanes. Un protocole d'accord est en cours d'élaboration entre les parties pour que chacune s'engage à mettre en œuvre un plan d'actions complet pour limiter le trafic automobile (sensibilisation, mesures de covoiturage, transport public, fermeture ou ouverture matinale tardive des petites douanes...)

Transports scolaires

Bilan très positif pour la phase d'inscription aux transports scolaires : 80% des inscriptions ont été effectuées en ligne, par le biais de la plateforme interactive. Au 31 juillet, 2072 dossiers d'inscription ont été reçus par la CCG.



NOUVEAUX HORAIRES

À COMPTER DU

1^{er} JUILLET 2017

NEYDENS

Fermée le mardi matin

Chemin de Fillinges - T. 06 27 82 12 78

VULBENS

Fermée le jeudi matin

Près d'Intermarché - T. 06 27 82 12 78

ÉTÉ de mars à octobre

lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
9h - 12h et 14h - 18h
mardi : 14h - 18h
samedi : 9h - 18h

lundi, mardi, mercredi et vendredi :
9h - 12h et 14h - 18h
jeudi : 14h - 18h
samedi : 9h - 18h

HIVER de novembre à février

lundi, mercredi, jeudi et vendredi :
9h - 12h et 14h - 17h30
mardi : 14h - 17h30
samedi : 9h - 17h30

lundi, mardi, mercredi et vendredi :
9h - 12h et 14h - 17h30
jeudi : 14h - 17h30
samedi : 9h - 17h30



Vie associative



La Présillienne : naissance d'un logo

Après plusieurs mois de gestation, réflexion, échanges et votes,

La Présillienne a le grand plaisir de vous présenter son logo !

Décliné en version noir/blanc et couleurs...



la balade des aînés – 22 juin 2017

Tenues d'été et bermudas étaient de rigueur en cette belle journée de juin. Notre destination ? La Maurienne.

Nous faisons une première halte à mi-chemin pour un copieux casse-croûte, afin de se "requinquer" un peu.

L'étape suivante sera la visite du musée de "l'épopée de l'aluminium" à Saint-Michel-de-Maurienne. Nous y avons notamment appris que l'aluminium ne se trouve pas, en tant que tel, dans la nature : il provient des transformations successives effectuées sur un minerai composite appelé "bauxite". En d'autres termes, si l'humain n'intervenait pas, l'aluminium n'existerait pas ! C'était passionnant.

Du culturel, nous passons au substantiel pour un repas très raffiné dans un cadre toujours agréable.

L'après-midi, au musée Opinel, nous avons découvert l'histoire du célèbre couteau savoyard.

Complicité, bonne humeur, chants et récits ont complété les ingrédients de cette journée très réussie.

Malou TREMBLET



Concours de sapins 2017 !

Cela a déjà été évoqué dans l'Echo de Montailoux de janvier dernier... Les mois ont passé, nous voici presque aux portes de Noël... Il est temps de vous rappeler que La Présillienne vous propose un **grand concours de décoration de sapins de Noël** en décembre 2017 !



Un événement qui se partagera entre voisins d'un même quartier, lotissement ou hameau. Un sapin sera déposé gracieusement par la Mairie dans divers coins de Présilly (en fonction des inscriptions préalables) : il ne vous restera alors plus qu'à le décorer !

Un jury décernera ensuite le prix du plus beau et/ou plus original sapin.

Souhaitez-vous participer à ce concours ? Créer un groupe avec vos voisins ?

Et pourquoi pas, être le porteur de ce projet pour votre quartier ?

N'hésitez pas à vous annoncer auprès de Corinne Favre, secrétaire de La Présillienne, par mail à c.favre@presilly.fr, ou en téléphonant à la Mairie au 04 50 04 42 50.

Surtout n'attendez plus une minute ! Nous devons déterminer les lieux* où seront déposés les fameux sapins...

* lieux extérieurs et publics exclusivement ! Aucun sapin ne sera déposé chez des particuliers...

Comité de Jumelage Mössingen-Genevois

Un week-end franco-allemand sous le signe de la musique

Samedi 24 juin, dans le cadre de l'amitié franco/allemande et des échanges réguliers, le comité de jumelage du canton de Saint-Julien a invité le **Blasorchester** (Orchestre symphonique SBO) de Mössingen pour un concert unique dans la salle Ellipse, à Viry.

Nouveau : depuis une année, le comité de jumelage était en discussion avec les responsables de l'Harmonie de Frangy (**Echo des Usses**), pour organiser cette rencontre musicale. Aussi, pendant 45 mn, la soirée a-t-elle débuté par une prestation remarquable des instrumentistes de l'Harmonie de Frangy dirigée par Benoit Magnin. La qualité de la prestation de cet ensemble a été particulièrement applaudie par le public.

Ensuite nous avons eu le plaisir d'écouter pendant une heure les musiciens du SBO venus spécialement d'Allemagne pour cette soirée. Cet orchestre se distingue par un mélange savant de jeunes instrumentistes (de l'école de musique) et de musiciens adultes plus expérimentés qui, sous la direction de Michael Koch, vous présentent des morceaux dynamiques d'une qualité n'ayant rien à envier aux professionnels. C'est leur passion pour la musique et l'attachement aux échanges dans le cadre du jumelage qui nous a valu leur présence ce 24 juin. Le groupe était déjà venu en juin 2015 lors du 25ème anniversaire de la signature de la charte du jumelage entre les deux collectivités. La prestation du SBO terminée, les deux orchestres se sont rassemblés sous la direction de Benoit Magnin pour interpréter l'Ode à la joie, l'hymne de l'Europe.



*L'Echo des Usses et le Blasorchester réunis
ou quand France et Allemagne entonnent l'Ode à la joie
d'une seule « voix »*

Dimanche 25 juin, avant midi, le SBO a de nouveau ravi le public avec une nouvelle prestation de 45 mn, interprétant quelques pièces musicales populaires françaises.

Les membres du comité de jumelage du canton de Saint-Julien se sont particulièrement félicités de la réussite de ce weekend musical. Ils remercient la municipalité de Viry d'avoir mis à disposition la magnifique salle Ellipse durant tout le weekend.



André GUILLOT

Les délégations des deux comités de jumelage franco-allemand lors de leurs retrouvailles à Dresde (surnommée la "Florence de l'Elbe"), du 30 avril au 3 mai derniers. À cette occasion, les 30 participants ont pu visiter entre autres la « Frauenkirche/église Notre Dame », le château de Pillnitz ainsi que plusieurs musées conservant d'importantes collections d'objets baroques et historiques. La dégustation de diverses bières allemandes figurait bien entendu également au programme !

Rappel

Toute personne intéressée par les échanges franco-allemands peut adhérer à l'association « comité de jumelage franco-allemand du canton de Saint-Julien ».

Plus d'infos : www.jumelage-moessingen-genevois.fr

Mail : gloria.jumelage@gmail.com

Ça s'est passé à Présilly

Des voisins autour du four à pain



M. et Mme Uzel, constructeurs du four ainsi que leurs amis boulangers sont venus inaugurer le four à pain.

C'est l'Harmonie de Saint-Julien qui s'est chargée de l'ambiance musicale...



Plus de photos sur www.presilly.fr



Les voisins des divers quartiers de Présilly conviés, cette année encore, sous la Halle, ont pu déguster, outre les plats apportés par chacun, du pain frais à volonté, de délicieuses pizzas et des brioches tout juste sorties du four !

Une journée pour grandir autrement

Samedi 3 juin dernier, l'association "Terroir en culture", du camping Le Terroir à Présilly, organisait pour la 3ème année consécutive une journée pédagogique articulée autour de douze ateliers, animés par des professionnels ou des passionnés afin d'initier parents et enfants à l'art de vivre et grandir autrement.

Les animations, se déroulant pour la plupart sous une yourte, étaient axées sur la méditation, le yoga adulte ou celui tout en tendresse avec des binômes maman-bébé. Par ailleurs, les jeunes parents eurent l'occasion d'accompagner leur nourrisson pour se prêter à de l'éveil musical ou à l'exercice de la motricité libre. Le public s'initia également au Brain Gym, à la programmation neuro-linguistique (PNL), au Shiatsu, assista à une présentation de l'instruction en famille et mit en pratique l'empathie, la bienveillance et l'éducation positive au quotidien. Les familles intéressées en découvrirent davantage sur les principes de la pédagogie Montessori.

Les jeunes de 8 à 12 ans pouvaient participer à un atelier jardin, afin d'explorer la nature et de créer des cartes végétales à emporter. Un atelier sculpture sur argile permettait à chaque enfant de développer la confiance en ses capacités créatives en réalisant une à deux pièces sorties de leur imaginaire. Les petits artistes repartaient avec leur œuvre sculptée.

En clôture de cette journée riche en enseignement, le film d'investigation "L'Odyssée de l'Empathie" de Michel Maignant et Mario Viana fut projeté dans la grande salle, suivi d'un café-débat, avec possibilité de se ravitailler auprès d'un Food Truck (pizzas et crêpes).

Jean COUTURIER



Sculpture sur argile



Atelier Montessori



Yoga parents-enfants

Ça s'est passé à Présilly



Six «bougies finlandaises» se sont enflammées dès la nuit tombée !

Les Feux de la Halle — 24 juin 2017

Paella, musique et cocktail «Estiv'halle» ont agrémenté cette soirée destinée à fêter l'arrivée de l'été. Une averse (tropicale ?) s'est invitée à partir de 22h, mais l'ambiance fut néanmoins très chaleureuse sous la Halle !

Plus de photos sur www.presilly.fr



Deux bénévoles très concentrés, afin de mener à bien leur « mission Paella »...

La ronde des deux-roues à Présilly

Dimanche 9 juillet dernier, le Vélo Club de Saint-Julien, organisait le 23ème grand prix cycliste féminin de Présilly.

De nombreux clubs étaient présents pour l'occasion, à l'instar de ceux de Pontarlier, du Velay, de Valence, d'Annemasse ou du Swiss Cycling National team.

28 juniors-seniors et 5 minimes-cadettes étaient sur la ligne de départ, en vue de boucler 10 tours pour les plus jeunes et 13 tours pour les plus âgées, sur un circuit de 5 km 750 parfaitement sécurisé.

Léa Curinier du club de Valence décrocha la victoire pour la catégorie minimes-cadettes et Fernanda Yapura du Centre Mondial de Cyclisme se hissa à la première place de la catégorie juniors-seniors.

Jean COUTURIER



Fanny Zambon (vélo club de Cluses-Scionzier), championne de France espoir sacrée à Saint-Omer (Pas-de-Calais), participait à la compétition, arborant son beau maillot bleu-blanc-rouge.

Ça s'est passé à Présilly

les « Mardis du Terroir » en visite à la Halle



C'est devenu une institution, tous les mardis d'été, l'association Terroir en Culture du camping de Présilly organise les mardis du Terroir, pour la plus grande joie des visiteurs, avec un marché des producteurs locaux, un repas et un spectacle !

Le 18 juillet dernier, ils étaient sous la Halle de Présilly. Pour l'occasion, le four à pain a repris du service,

fournissant du pain chaud et croustillant à souhait.

Et c'est Jérôme Tatin, de la compagnie de la Tarte aux Pommes, qui a proposé des chansons, de la magie et quelques numéros de cirque.



Bientôt à Présilly...

L'automne ça se fête... avec la Présillienne !

Quand ? Le samedi 14 octobre prochain... Où ? À la Halle de Présilly et à la salle des fêtes

Marché des producteurs locaux ↔ **Expo d'artistes**

Du jus de pommes pressé devant vous et de bonnes petites choses sorties du four à pain !

Vous souhaitez vendre vos œuvres, ou simplement les exposer ?

Vous êtes un producteur local ?

→ **Inscriptions** au 04 50 04 59 68 ou c.favre@presilly.fr

*Toute aide, pour 2h ou plus,
le 13 et/ou 14 octobre,
sera la bienvenue !*

→ **Écrire à** c.favre@presilly.fr



Chartreuse de Pomier

Dimanche 26 novembre 2017, à 17h

Napoléon à Saint-Hélène

Avec **François René Duchâble** au piano et le comédien **Alain Carré**.

La prose de Bonaparte et la poésie de Victor Hugo transportent le spectateur vers les sommets de l'émotion et de la gloire. Et quel compositeur si ce n'est Ludwig van Beethoven pouvait le mieux accompagner ces deux génies et former avec eux un trio inoubliable !

Un apéritif vous sera offert en compagnie des artistes lors de l'entracte.

Prix 30 € ou 35 CHF, demi-tarif pour les enfants de moins de 18 ans.

Réservation (les places ne sont pas numérotées) :

Au moyen de la fiche de réservation sur www.chartreuse-de-pomier.fr (Retrait des places 30mn avant la séance) ou à l'entrée le jour du concert dans la limite des places disponibles.



Octobre Rose vous connaissez ?

Le mois de la sensibilisation au dépistage du Cancer du sein !

Vous avez sans doute déjà vu votre mairie teintée de rose ?

Cette année, nous vous proposons de faire chacun un geste concret pour marquer ce temps particulier.

Mettez du rose sur votre maison ou dans votre jardin !

La Mutuelle pour Tous

La Communauté de Communes a confié à l'association Actiom la mise en place du dispositif « Ma Commune, ma Santé » sur l'ensemble des 17 communes de la CCG. Cette démarche collective **vise à ce qu'aucun habitant du territoire ne renonce à se faire soigner faute d'avoir les moyens de payer une complémentaire santé adaptée à sa situation.**

Pour tout **renseignement** ou **prendre rendez-vous** avec un référent « Ma commune, ma santé » lors de l'une des prochaines **permanences** qui auront lieu sur le territoire **en septembre et octobre** :

05 64 10 00 48 (prix d'un appel local) ou www.macommunemasante.org.

Permanences – quelques dates :

- lundi 18 septembre, 15h-19h30, CCG –Technopôle, Archamps
- mardi 10 octobre, 15h-19h30, Espace Jules Ferry, Saint-Julien-en-Genevois
- jeudi 12 octobre, 15h-19h30, mairie de Beaumont
- vendredi 13 octobre, 15h-19h30, CCG –Technopôle, Archamps
- lundi 16 octobre, 14h-19h30, Espace Jules Ferry, Saint-Julien-en-Genevois



Ma Commune Ma Santé

La solution santé mutualisée

Déclaration annuelle de ruches

La déclaration de ruches est une obligation annuelle pour tout apiculteur, **dès la première colonie d'abeilles détenue.**

Elle participe à :

- la gestion sanitaire des colonies d'abeilles,
- la connaissance de l'évolution du cheptel apicole,
- la mobilisation d'aides européennes pour la filière apicole française.

Elle doit être réalisée chaque année, entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre.**

Toutes les colonies sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, en ruchettes ou en ruchettes de fécondation.

Une procédure simplifiée de déclaration en ligne a été mise en place sur le site : <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>.

En cas de besoin, n'hésitez pas à contacter le service d'assistance aux déclarants :

Mail : assistance.declaration.ruches@agriculture.gouv.fr

Téléphone : 01 49 55 82 22



À NOTER :

Pour les nouveaux apiculteurs ou les apiculteurs souhaitant obtenir un récépissé de déclaration actualisé, il est possible de réaliser une déclaration hors période obligatoire, soit entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2017. Cette démarche ne dispense cependant pas de la déclaration annuelle de ruches (à réaliser obligatoirement entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2017).

Mémoires de Présilly

Ces dernières années, notre village a accueilli beaucoup de nouveaux habitants ; certains viennent de villes ou villages voisins, d'autres d'un peu plus loin... Mais la majorité d'entre eux ignorent ce que fut Présilly autrefois. Quant aux Présilliens vivant ici depuis plus longtemps, ils ont parfois oublié « comment c'était avant », pris dans le tourbillon des années qui passent, s'étant habitué au nouveau visage de Présilly au fur et à mesure qu'il se métamorphosait.

Cette rubrique permettra de ne pas laisser s'effacer le passé de Présilly ! Chaque bulletin sera l'occasion de donner la parole à un ancien de la Commune : en sa compagnie, nous partirons à la pêche aux souvenirs et, parfois, aux photos retrouvées dans le fond d'une armoire...

Nous voici de retour en compagnie d'**Anna Laplanche**, 96 ans, pour la suite de ses mémoires. Nous l'avions laissée à la Société Alsacienne d'Aluminium où elle avait obtenu un poste en 1940.

Nouveau foyer

Anna démissionnera en 1942, suite à son mariage avec Roger Sappey, rencontré grâce à des connaissances communes. Il a 19 ans, elle 21. Leur fille Anne-Marguerite (surnommée Nanie) naît la même année.

Roger n'est pas parti à la guerre car il est réformé de l'armée, ayant perdu un œil suite à un accident survenu dans le cadre de son travail chez un grossiste en épicerie de Viry (un éclat d'acier l'avait atteint alors qu'il ouvrait un fût au marteau).

Pendant la période où il fréquente Anna, il est engagé chez les Compagnons de France. Après le mariage, il est embauché comme muletier, aux Eaux & Forêts où il restera de 1942 à 1945. Beaucoup d'hommes venaient travailler là pour se cacher... Nous avons d'ailleurs eu l'occasion d'aborder la question avec le témoignage de François Mégevand (*Écho de Montailoux n° 74+75*) que Roger n'a pas connu (ou, du moins, il n'en a pas parlé à Anna). En revanche, il y a croisé le frère aîné d'Anna, Jean-Baptiste, enfui de l'Ain en 1942 afin d'échapper (comme François Mégevand) à l'appel pour le STO... Jean-Baptiste ne survivra pas longtemps, malheureusement, puisqu'il sera tué par un Allemand en 1944, pendant la libération de la Haute-Savoie, alors qu'il était en faction à Bossey. Il avait 31 ans. Une plaque commémorative est d'ailleurs toujours visible à la Mairie de Bossey.

En plus de son frère, Anna a également perdu une fille, en cette année maudite : Marie-France, née un mois avant terme, est décédée d'une toxicose, à l'âge de 2 mois seulement. D'autres enfants, dans les alentours, ont également perdu la vie durant cette période, à cause de cette épidémie.

En 1945, Roger Sappey commence à travailler pour l'incontournable Société Alsacienne d'Aluminium...

L'année suivante, les époux quittent leur location du Châble pour venir s'installer à Beauregard, dans l'appartement de la ferme familiale des Sappey ; ce logement avait auparavant hébergé divers locataires, notamment des **douaniers**, mais il se trouve désormais vacant. Les terres,

elles, sont louées par un fermier. Anna se souvient de l'état total d'abandon dans lequel ils ont trouvé les lieux : orties et herbes folles envahissaient l'entrée de leur appartement, un énorme tas de sable traînait dans un coin et, pour couronner le tout, une quantité non négligeable de réparations devaient être entreprises.

La vie rêvée d'un fermier dans l'âme... et les conséquences pour son épouse

Roger ne se plaît pas à l'usine. Ce qu'il voudrait, lui, c'est travailler la terre, avoir des bêtes. Il réalisera son rêve, petit à petit : le contrat de location avec le fermier est résilié, permettant ainsi à Roger de reprendre la culture des champs. Par la suite, il fera l'acquisition d'un cheval et de 4 vaches.

De son côté, Anna était loin d'apprécier cette nouvelle vie autant que son mari... D'une part, elle n'avait aucune expérience du travail de la terre et peu de goût pour cela, d'autre part l'isolement social dans lequel elle se retrouvait ici lui faisait regretter amèrement son ancien logement et le voisinage du Châble. Et bien qu'aujourd'hui elle ne quitterait les lieux pour rien au monde, il lui fallut, à l'époque, beaucoup de temps pour s'adapter.

Elle tombe enceinte et donne naissance à Roseline en 1947. Là encore, se retrouver, la plupart du temps, seule avec sa fille lui est pénible : bien souvent, elle pense avec nostalgie aux rues vivantes du Châble. Roger n'est pas souvent à la maison car il effectue tous les petits boulots qu'il peut trouver pour pouvoir amasser le pécule qui lui permettra enfin de se consacrer entièrement à la ferme et à ses terres.

En 1950, Gérard naît, suivi, 5 ans plus tard, de Pierre.

Malheureusement, c'est en 1955 aussi que Roger tombe malade : les poumons sont atteints. Il fera plusieurs séjours à l'hôpital, d'abord Annecy, puis Lyon. Anna doit alors s'occuper de la ferme à sa place ; elle apprend à traire. Deux voisins apportent leur aide. Mais vient un moment où ils n'arrivent plus à suivre...



Les Sappey conviennent alors d'un arrangement avec Constantin Vulliet (père de Joseph, que nous avons pu croiser dans les Mémoires des sœurs Tissot, *bulletins n° 72 et 73*) : il travaillera les terres et partagera ses récoltes pour moitié avec la famille Sappey.

Mémoires de Présilly

En dépit de tous les soins qui lui ont été prodigués, Roger décède en 1963. Il n'avait que 40 ans.

Retour à la Société Alsacienne d'Aluminium

Anna se retrouve seule pour tout assumer. Heureusement l'aînée, Nanie, travaille déjà (à Genève) ; Roseline effectue un apprentissage de coiffure ; Gérard est au lycée ; quant à Pierre, âgé seulement de 8 ans, il est scolarisé à Présilly.

La mère d'Anna vient habiter sur place pour aider, tandis qu'Anna retourne travailler à la Société Alsacienne d'Aluminium, qu'elle ne quittera plus jusqu'à sa retraite en 1981. Elle a d'ailleurs conservé la totalité de ses fiches de paie ! Cela fera 36 ans cette année...

Les premiers temps, elle y a été femme de ménage avec un horaire alterné (une semaine 4h30-12h30, l'autre 12h30-20h30). Puis, elle se retrouve dans les bureaux, occupant une des deux places de pointeau : elle relève les heures des ouvriers, les arrêts de travail, les taux de production, etc.

Anna n'avait que 60 ans lorsqu'elle a quitté l'usine, ayant droit à la retraite des mères de famille. Et heureusement qu'elle bénéficiait de ce revenu, la retraite des agriculteurs se révélant totalement insuffisante, sans compter qu'Anna n'a jamais été déclarée !... Cela était d'ailleurs le cas de nombreuses épouses de fermier à l'époque.

« Tout ce que je peux dire, c'est que la Société Alsacienne d'Aluminium a été une richesse pour le pays et qu'on y était très bien ! »

Un mariage peut en cacher un autre...

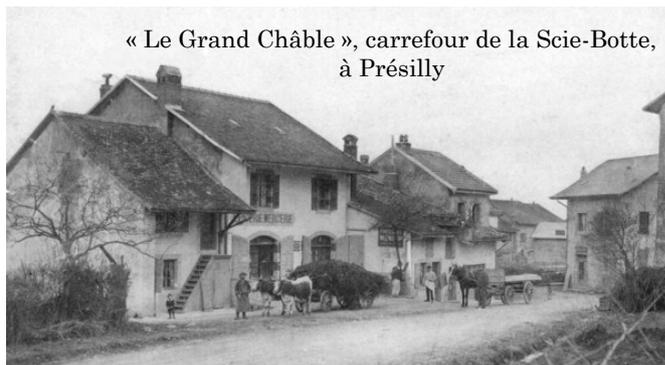
1965 fut une grande année pour Anna : sa fille Roseline se marie ! À l'occasion de cette cérémonie, elle rencontre Germain Laplanche, divorcé et père de deux enfants, qu'elle épousera en 1967 ; ils ne se quitteront plus jusqu'au décès de Germain, en 2006.

Quelques mots sur ce nouvel époux : né en 1919, il fut fait prisonnier pendant la guerre ; il resta d'abord 10 jours en cellule, puis travailla dans une sucrerie, avant d'être placé chez des paysans allemands où, tous comptes faits, il se trouva plutôt bien. En tout, il passa 5 ans loin des siens.

Les commerces

Il y avait plusieurs épiceries du côté du Châble. Sur le territoire de Présilly, dans le quartier dit du **Grand Châble** (nommé également « la Scie-Botte »), il fallait notamment compter avec l'épicerie tenue par M. Tuillard dans les années 30, suivie de M. Pichot, puis Mme Rey (qui reprendra ensuite l'hôtel au Mont-Sion). Le dernier épiciériste en activité sera M. Montmasson que beaucoup de Présilliens de 50 ans et plus ont connu.

Toujours dans les années 30 et dans ce même pâté de maisons se trouvait aussi la boucherie Verney ainsi qu'un bourrelier, M. Joseph Excoffier, qui réparait des sous-ventrières, œillères, colliers pour chevaux. Et puis, bien sûr, n'oublions pas celle qui fut une grande figure du quartier, aimée de tous : la Mère Grégoire, tricoteuse hors pair, qui vendait le fruit de sa production (le passage où se situait sa maison porte désormais son nom). Anna se souvient aussi de sa fille, institutrice.



Ce petit bout de quartier à cheval sur Présilly et Beaumont semblait être un des rares liens, finalement purement géographique, entre les deux communes : « Les gens du Châble et de Présilly ne se fréquentaient pas beaucoup. Nous qui étions du Châble, on les regardait de haut, et eux qui étaient plus haut... nous regardaient de haut aussi ! »

Anna se souvient également d'un bistrot ouvert bien avant la guerre par M. Camille Berthet (un oncle par alliance de la sœur aînée d'Anna) dans une maison se trouvant sur la route de Viry. Ce commerce n'a cependant pas tenu longtemps. Puis, M. Berthet étant décédé, son épouse (dont il vivait séparé) est revenue habiter là. Elle remaillait des bas (de soie notamment) et possédait une nombreuse clientèle, car elle était la seule dans le coin à pratiquer cette spécialité (acquise à la Manufacture du Châble où elle avait travaillé autrefois). Anna comptait parmi ses clientes assidues.

Conseil

Anna a effectué un mandat à Présilly comme Conseillère, de 1977 à 1983 ; Paul Brand était alors maire de la Commune et Jacqueline Dupperret (souvenez-vous, les « sœurs Tissot »...) occupait la fonction de secrétaire.

Le grand regret d'Anna...

...ne pas avoir eu l'occasion d'apprendre l'italien !

Ce fut un plaisir de rencontrer Anna Laplanche ! Merci à elle d'avoir accepté de partager ses souvenirs, ajout précieux à la collection des Mémoires de Présilly.

Corinne FAVRE

Etat-civil

Naissances

- **Lièm BORGAGNI** est née le 11 mai 2017
- **Jade DUCOS KOHLI** est née le 22 juillet 2017

Félicitation aux heureux parents et bienvenue à ces nouvelles petites citoyennes.

Mariages

- **Claude Eugène MAXIT et Darianna PAZO RODRIGUEZ** se sont unis le 24 avril 2017
- **Brice BERMOND et Sarah, Elodie BOURIEL** se sont unis le 3 juin 2017

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur.

Décès

- **Suzanne, Marguerite GALISSARD née BESSON** est décédée le 31 mai 2017
- **Pierrette, Marguerite DUPENLOUP née PORRET** est décédée le 1er juin 2017
- **Simone MOUCHET** est décédée le 19 juin 2017
- **René, Raymond DUPENLOUP** est décédé le 5 juillet 2017

Nous présentons nos condoléances à leurs proches.

Infos pratiques

Ecole Beaupré

École maternelle : 04 50 04 47 43
École primaire : 04 50 04 59 58
Secrétariat : 04 50 04 47 04

Permanences :

	SIVU Beaupré	Tickets cantine
Lundi	8h30 à 11h00	8h30 à 9h00
Jeudi	16h00 à 18h00	

La Mairie

97, Route du Bé d'Lè
74160 Présilly

Téléphone : 04 50 04 42 50
Courriel : mairie@presilly.fr

www.presilly.fr
Ouverture au public :
Lundi de 10h à 12h
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 15h à 19h

Service Intercommunal de la Petite Enfance

Communauté de Communes du Genevois
Bâtiment Athéna 2
38, rue Georges de Mestral
Archamps Technopole
74160 Archamps

04 50 95 91 40

Centre de loisirs Récréa-Beaupré

135, rue Beaupré
74160 Beaumont
04 50 83 77 78

Ouvert le mercredi et pendant les petites vacances

Déchèterie intercommunale de Neydens

Téléphone : 04 50 04 41 67
Ouvert du lundi au samedi de 9h00 à 18h00
Fermée dimanches et jours fériés

Régie Eau et assainissement

285, rue Louis Rustin
Bâtiment Héra 1
Archamps Technopole
74160 Archamps
04 50 959 960

téléphones et sites utiles

pompiers : 18 SAMU : 15 Gendarmerie : 17

Hôpital de St-julien : 04.50.49.65.65

Centre anti-poison (Lyon) : 04.72.11.69.11

Enfance en danger : 119

Violences femmes info : 3919

Allo service public : 3939

www.justice.gouv.fr

www.defenseurdesdroits.fr

www.admin.ch